

Jardin communautaire du parc Victoria
Jardin partagé, jardin comblé

DIRECTIVES

Un projet de Jardin communautaire requiert la coopération de tout le monde impliqué. Ces directives visent le succès permanent et la prospérité du Jardin; en aucun cas veut-on limiter le nombre de participants. Bienvenue à tous!

16. Le tarif d'adhésion est fixé à 10 \$ par année, ou 5 \$ pour les plates-bandes surélevées, payable à l'inscription. Faire un chèque au nom de : Développement Durable de Bathurst, 285, rue St-Patrick, Bathurst, N.-B., E2A 1C9.
17. Les lots à jardiner doivent être démarqués par quatre piquets de coin qui resteront en place toute la saison durant.
18. Les lots à jardiner seront de 10 pieds x 10 pieds, les dimensions normales.
19. Les membres devront désherber et entretenir leur lot, de même que leur sentier d'accès.
20. Un lot négligé sera considéré abandonné. Si, après sept jours d'un avis par téléphone, le lot n'est pas remis en ordre, il sera assigné à quelqu'un d'autre. Le jardinier fautif ne pourra pas s'inscrire au jardin communautaire l'année suivante. Si un jardinier/une jardinière doit s'absenter pour une période prolongée, il/elle devra en informer le Comité du Jardin.
21. Les membres disponibles seront invités à participer à l'entretien des aires communes du jardin et à des projets collectifs s'il y a lieu.
22. Les pesticides/herbicides/fertilisants chimiques sont prohibés.
23. Il est interdit de cultiver des plantes de plus de cinq pieds de haut dans les lots. Pas de maïs ni de vivaces. Seulement des légumes et des annuelles sont acceptables.
24. *Les semis doivent être en terre avant le 30 juin. Les semis successifs sont permis.*
25. Aucun animal permis à l'intérieur de l'enceinte du jardin. Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
26. L'arrosage se fait avec de l'eau de pluie emmagasinée dans des barils. L'arrosage peut se faire à la main ou en utilisant un système d'irrigation goutte à goutte. Une fois l'arrosage terminé, fermer le robinet et drainer les boyaux d'arrosage.
27. Nettoyer les outils et les remettre dans la remise après chaque utilisation.
28. La barrière et la porte de la remise doivent être fermées et barrées lors du départ.

29. Rapporter tout acte de vandalisme au Comité.

30. On doit faire la récolte des lots de jardinage et les nettoyer au plus tard à l'Halloween.

Prohibited Plant List

1) No Corn or Potatoes

2) No Dill, Mint, Rhubarb, Oregano or other invasive **perennial** herbs or flower plants.